

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 31 MAI 2023

Date de convocation :
04.05.2023

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
02.06.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mr BAUGE, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDÏK, Mme GROS, Mr RAIMBAULT et Mme TURE et Mr MOURBRUN

Avaient donné pouvoir : Mr KOCH représenté par Mme MARGUERITAT
Mme MOREAU représentée par Mme VAN DE WALLE

Etaient absents ou excusés : Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme MARGUERITAT a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/21 EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : CONVENTION CNES 2023 AVEC ANDES (groupe SOS)

9.1.5 Divers

Dans le cadre de l'activité de l'épicerie sociale et solidaire le CCAS a signé une convention avec Association Nationale des Epiceries Sociales et Solidaires (groupe SOS) afin de bénéficier des fonds spécifiques du Crédit National des Epiceries Sociales (CNES).

Ces fonds dont le mode de calcul est présenté dans la convention, permettent l'achat de produits en complément des achats auprès de la Banque Alimentaire.

A l'unanimité les membres du Conseil d'Administration :

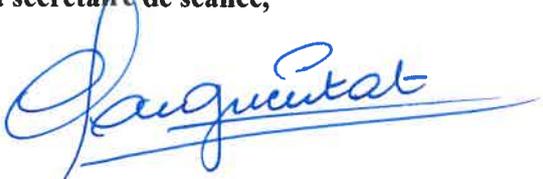
- **Approuvent les termes de la convention CNES 2023**
- **Autorisent le président du CCAS à signer ladite convention et tout acte y afférents**

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de séance,



Maryse MARGUERITAT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>